

CONTROLE DES CONNAISSANCES 2015/2016

Licence de Gestion

Approuvé par le Conseil LSO, le CEVU et le CA le 12 octobre 2015

1. Général

L'année de Licence Gestion comporte un ensemble d'UE qui couvrent les champs fondamentaux de la gestion (finance, marketing, comptabilité, contrôle de gestion, gestion des ressources humaines, stratégie) et des domaines ou des outils fortement liés (langues, sociologie, droit, fiscalité, informatique, logistique et recherche opérationnelle, économie internationale).

Pour obtenir une licence mention Gestion, les étudiants doivent suivre 14 UE, 12 obligatoires et 2 optionnelles à choisir parmi 7. L'ensemble des UE proposées se trouvent en annexe, p. 4 et 5.

Les UE obligatoires se répartissent sur les 2 semestres en fonction des groupes.
Les étudiants doivent choisir une UE optionnelle par semestre.

2. Note finale d'une UE

La note finale de chaque UE est constituée d'une note de contrôle continu et de la note de l'examen terminal.

L'examen terminal compte pour 50% de la note finale de l'UE et porte sur l'ensemble du programme de l'UE.

La note du contrôle continu est constituée de différents éléments (tests écrits et oraux, mémoire, projet, exposé, présence, participation...). Les modalités de contrôle continu sont laissées à l'appréciation de chaque responsable d'UE.

3. Validation d'une UE

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu une note finale $\geq 10/20$. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Une UE capitalisée ne peut donc être repassée ultérieurement.

Une note supérieure ou égale à 7/20 dans chaque UE est nécessaire pour l'obtention de la licence.

4. Validation d'un semestre

Chaque UE est affectée d'un coefficient 1, à l'exception de l'UE d'anglais à laquelle est attribué un coefficient de 0,5 par semestre.

Un semestre est validé

- dès lors que la moyenne obtenue aux UE du semestre est égale ou supérieure à 10/20, les UE se compensant entre elles
- sous réserve d'avoir obtenu au minimum la note de 7/20 dans chaque UE.

5. Validation d'une année

L'obtention de la licence suppose :

- D'avoir obtenu une moyenne des UE égale ou supérieure à 10/20
- D'avoir obtenu au minimum la note de 7/20 dans chaque UE.

6. Validation des semestres à l'étranger

Un ou deux semestres peuvent être validés à l'étranger

Lorsque le contrat pédagogique a été accepté par le responsable pédagogique et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'étude par le responsable pédagogique, il bénéficie des crédits ECTS correspondant à cette période, sans report de notes.

Toutes les UE passées en échange doivent être validées, il n'y a pas de compensation.

7. Assiduité

L'assiduité aux séances de TD est obligatoire : au-delà de 3 absences justifiées ou non pour une même UE, la note de contrôle continu de l'étudiant pourra être diminuée.

8. Régime spécial d'étude

Peuvent bénéficier d'un régime spécial d'études, en application des dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 1^{er} août 2011, les étudiants appartenant aux catégories suivantes :

- les étudiants chargés de famille
- les étudiants handicapés
- les sportifs de haut niveau

Au titre de ce régime spécial, les étudiants concernés et qui en font expressément la demande auprès du directeur du département en produisant les justificatifs appropriés, pourront bénéficier d'une suspension de contrôle continu pour l'ensemble des éléments constitutifs du cursus.

Les étudiants justifiant d'une activité professionnelle, ou les étudiants redoublants ayant un nombre limité d'UE à repasser peuvent, sur leur demande dûment motivée, bénéficier de ce régime spécial, sur décision du Directeur du Département. Ce dernier appréciera la demande des étudiants concernés en tenant compte des justificatifs fournis et des exigences spécifiques à chaque cursus.

Dans tous les cas, sauf motif grave et imprévisible survenant en cours de scolarité, les candidats intéressés par le régime spécial devront en faire la demande **dans le mois qui suit le début des enseignements** auprès du Directeur du Département.

Cette demande n'est valable que pour 1 semestre. Elle doit être renouvelée si l'étudiant souhaite en bénéficier pour le semestre suivant.

9. Examens

La convocation aux examens se fait par voie d'affichage.

Il existe 2 sessions d'examens :

- la 1^{ère} session est organisée juste après la fin des enseignements, à la fin de chaque semestre.
- Une 2^{ème} session est organisée pour les enseignements du 1^{er} et du 2^{ème} semestre.

Les étudiants doivent repasser à la 2^{ème} session :

- les UE des semestres non validés dont la note est inférieure à 10, au choix
- les UE dont la note est inférieure à 7/20 obligatoirement

Les étudiants ont l'interdiction de repasser les UE validées (note supérieure ou égale à 10).

10. Note seconde session

La note de la deuxième session se substitue à la précédente.

11. Absence à une épreuve

Toute absence à un test de contrôle continu entraîne une note de 0/20.

Toute absence à un examen entraîne une note de 0/20.

Le jury de semestre examine les circonstances exceptionnelles.

12. Jury et mentions

La validation des UE comme la délivrance du diplôme sont prononcées après délibération du jury. La décision du jury est souveraine.

Des mentions sont instituées en fonction du barème suivant :

- mention passable : note égale ou supérieure à 10 et inférieure à 12,
- mention assez bien : note supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14
- mention bien : note supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16
- mention très bien : note supérieure ou égale à 16.

Lorsqu'un semestre a été effectué à l'étranger, la mention est accordée en fonction des notes obtenues lors du semestre effectué à Dauphine.

13. Conditions de redoublement

L'étudiant ajourné au diplôme de Licence conserve le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

En cas d'échec à la deuxième session, l'étudiant doit se réinscrire aux Unités d'Enseignement (UE) non validées dans les blocs non validés.

14. Nombre d'inscriptions dans l'année

Un seul redoublement est autorisé en L3 Gestion, sauf dérogation, après demande expresse de l'étudiant et décision souveraine du jury.

Licence (L3) Gestion

| N° UE | Intitulé de l'UE | Crédits ECTS | Nom du responsable | Semes | Contrôle continu (50 %) | Examen |
|-----------------------|--|--------------|-------------------------------------|--------|--|--------|
| L3GSTAN1/ L3GSTAN2 | Langue : Anglais | 2+2 | M. Riccioli | 1 et 2 | 50% : 3 devoirs sur table minimum, exposés, ... <i>Il s'agit des modalités de calcul de la note par semestre. La note annuelle est la moyenne des deux semestres.</i> | 50 % |
| L3GSTS09/ L3GSTT09 | Sociologie : Normes, pouvoir, organisation | 4 | Mmes Barraud de Lagerie / Abdelnour | 1 ou 2 | Variable selon les enseignants | 50% |
| L3GSTS12/ L3GSTT12 | Droit économique et des affaires | 4 | Mme Monsallier/M. Etain | 1 ou 2 | 25% test intermédiaire, 25% participation <i>(présence, présentation d'exercices)</i> | 50% |
| L3GSTS05/ L3GSTT05 | Les fondamentaux du marketing | 6 | Mme Benoit-Moreau / Mme Parguel | 1 ou 2 | 20% mémoire, 20% markstrat, 10% participation | 50% |
| L3GSTS01/ L3GSTT01 | Finance d'entreprise | 6 | Mme Jouaber | 1 ou 2 | 40% test intermédiaire, 10% participation | 50% |
| L3GSTS10 | Management scientifique et aide à la décision (MSAD) | 4 | M. Vanderpooten | 1 | 30% test intermédiaire, 20% participation | 50% |
| L3GSTS11 /L3GSTT11 | Droit du travail | 4 | Mme Tissandier / M. Sweeney | 1 ou 2 | 25% test intermédiaire, 25% selon des modalités définies par l'enseignant participation,...) | 50% |
| L3GSTS04/ L3GSTT04 | GRH | 4 | M. Abonneau | 1 ou 2 | 25% dossier d'enquête, 25% cas et participation | 50% |
| L3GSTS03/ L3GSTT03 | Fiscalité | 4 | Mme Borel | 1 ou 2 | 30% test intermédiaire, 20% participation <i>(préparation des cas, participation active)</i> | 50% |
| L3GSTS02/ L3GSTT02 | Contrôle de gestion | 4 | M. Berland | 1 ou 2 | 30% test intermédiaire, 20% participation <i>(exposé des cas de TD, participation active)</i> | 50% |

| | | | | | | |
|-------------------------------------|---|---|---|--------|--|-----|
| L3GSTS06/ L3GSTT06 | Comptabilité 2 : Comptabilité et information financière | 4 | Mme Chantiri-Chaudemanche | 1 ou 2 | 40% test intermédiaire, 10% participation | 50% |
| L3GSTT10 | Aspects économiques de la mondialisation | 4 | M. Mouhoud / M. Ledzema | 2 | 50 % test intermédiaire | 50% |
| | | | | | | |
| L3GSTO05 ; L3GSTO04, L3GSTO06 | LV2 (allemand, espagnol, chinois) | 4 | Mme Quinchon Mme Lizon-Respaut Mme Yang | 1 | 50% : Tests ET exposés ou participation 50% : Devoirs sur table | 50% |
| L3GSTO03 | Mathématiques financières | 4 | M. Roger | 1 | 40% test intermédiaire, 10% participation | 50% |
| L3GSTO01 | Croissance et développement de l'entreprise | 4 | M. Peytavin | 1 | 50% Fiche de diagnostic | 50% |
| L3GSTO22 | Logistique et gestion de production | 4 | M. Aloulou | 2 | 30% test intermédiaire, 20% participation | 50% |
| L3GSTO24 | Les fondamentaux de la stratégie | 4 | Mme Dameron / M. Isaac | 2 | 50% | 50% |
| L3GSTO23 | Statistiques appliquées à la gestion | 4 | Mme Dargnies | 2 | 50% test intermédiaire ajusté de la participation | 50% |
| L3GSTO21 | Systèmes d'information | 4 | M. Tabourin | 2 | 50% dossier | 50% |